

Quand les dettes s'accumulent : sortir la tête de l'eau

● EXCLUSION, INCLUSION ○



L'argent est un bon serviteur mais un mauvais maître – P. T. Barnum

Point n'est besoin de mitrailleuses, de napalm, de blindés pour asservir et soumettre les peuples. La dette, aujourd'hui, fait l'affaire – Jean Ziegler

Faire de l'argent un moyen et non une fin, mettre au centre de nos préoccupations l'humain et la nature, et l'argent à leur service, est la seule alternative possible dans le débordement et l'incohérence où nous sommes – Pierre Rabhi



Réalisation Question Santé asbl - Service Education permanente
Texte Nathalie Cobbaut/Question Santé
Graphisme Carine Simon/Question Santé
Remerciements à Alain Joret, au groupe de soutien de Woluwé, à Nat, Nouza et Etienne pour leurs témoignages, ainsi qu'à l'asbl Trapes de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Avec le soutien Bernadette Taeymans, rue du Viaduc 72 – 1050 Bruxelles
Editeur responsable
D/2020/3543/6

Quand les dettes s'accumulent : sortir la tête de l'eau

Le document que vous tenez en main ou affichez sur votre écran est destiné à susciter le débat ou la prise de conscience, aider à la compréhension des enjeux, développer nos capacités d'analyse critique, tout cela dans une optique de participation et d'émancipation. Vous n'y trouverez pas de solutions toutes faites ni de points de vue définitifs sur un sujet ou une problématique. Plus qu'une brochure, il s'agit d'un outil d'éducation permanente.

De plus en plus de personnes disent avoir des difficultés à nouer les deux bouts, à payer leurs factures, bref à équilibrer leur budget entre les revenus (leur salaire, leur pension ou d'autres ressources comme des allocations de chômage, de mutuelle, un revenu d'intégration) et les dépenses de la vie de tous les jours. En effet, payer son loyer ou rembourser un prêt hypothécaire, faire face aux frais d'énergie et d'eau, d'éducation pour les enfants, régler les factures de soins de santé ou d'hospitalisation... sont autant de postes budgétaires qui peuvent devenir difficiles à honorer.

Qui est concerné ?

Des dettes peuvent s'accumuler pour des raisons différentes.

Certaines personnes n'ont tout simplement pas des revenus suffisants pour faire face aux dépenses, même très maîtrisées, de la vie courante. C'est le cas notamment des personnes qui émargent au CPAS et qui reçoivent un revenu d'intégration. Le montant de celui-ci est inférieur à ce qui est préconisé comme le minimum pour vivre. Dès lors le risque de basculer dans la pauvreté est réel.

Aujourd'hui un pourcentage non négligeable de travailleurs (48% selon une enquête de la mutualité Solidaris) sont également en situation de pauvreté. Cela concerne davantage les femmes, les personnes locataires de leur logement, les travailleurs à temps partiel non choisi, les personnes ayant connu des périodes de chômage de longue durée, les travailleurs en contrat de travail à durée

déterminée, les moins diplômés... Quand les moyens financiers sont insuffisants, les dettes s'accumulent. Contrairement à ce qui est parfois mis en avant, il ne s'agit pas de dettes pour des crédits souscrits de manière inconsidérée, mais de factures de loyer, d'énergie et d'eau, de soins de santé qui restent impayées faute de moyens suffisants.

Autre facteur qui peut mener au surendettement : **le fait d'effectuer des dépenses qui excèdent les moyens financiers dont on dispose.** Le plus souvent, en cause dans ce cas de figure : le crédit qui est une manière de se procurer de l'argent auprès d'organismes financiers pour acheter des biens comme une voiture, de l'électroménager, du matériel hifi ou de téléphonie (gsm). L'accumulation de crédits peut mener à un déséquilibre structurel du budget dont on a du mal à se sortir.

Enfin, ce qu'on appelle pudiquement **les accidents de la vie comme une maladie, un décès, une séparation ou un divorce peuvent également avoir un impact très négatif sur la santé budgétaire d'un ménage.** Les dépenses prises en charge précédemment deviennent impossibles à honorer étant donné les nouvelles circonstances de vie, en ce compris les crédits souscrits et que l'on n'arrive plus à rembourser.

Les dettes qui ne peuvent être honorées
sont-elles toujours le résultat de comportements imprudents ?

Être surendetté équivaut-il toujours forcément au fait
de vivre au-dessus de ses moyens ?

Le compte est bon... ou pas

Cette difficulté à faire face aux dépenses de la vie courante n'est pas seulement une impression : les chiffres sont là pour en attester. Pour évaluer les difficultés matérielles que rencontrent les personnes, on peut faire appel à plusieurs critères :

► **Tout d'abord, le risque de pauvreté lié aux moyens financiers.**

SELON LES CHIFFRES 2018

On considère qu'une personne isolée est en situation de pauvreté si elle dispose **de moins de 1.187 euros nets par mois pour vivre (soit 14.244 euros nets par an).**



Un ménage composé de deux adultes et deux enfants de moins de 14 ans sera considéré comme étant en situation de pauvreté s'il doit vivre **avec moins de 2.493 euros nets par mois (soit 29.916 euros nets par an).**



Les personnes les plus exposées à ce type de pauvreté sont :

- les chômeurs,
- les familles monoparentales,
- les personnes ayant un faible niveau d'éducation

Sur la base de ce critère, 16,4 % de la population belge connaissaient un risque de pauvreté en 2018.

« Je vis avec un revenu de la mutuelle de 1.200 euros et je suis aidée par le CPAS de ma commune, notamment pour la prise en charge de mes frais de santé. Heureusement que je bénéficie d'un logement social car je ne sais pas comment je m'en sortirais si je devais payer un loyer dans le marché locatif privé. Je fais très attention à toutes mes dépenses. » (Nat)

► **Autre critère : le fait de se priver de certains biens matériels essentiels.**

Si, sur les neuf critères suivants, vous ne pouvez pas bénéficier de quatre de ces éléments, vous êtes en situation de privation matérielle grave.

Il s'agit des biens ou services suivants :

- Payer un loyer ou des factures courantes
- Chauffer correctement son domicile
- Faire face à des dépenses imprévues
- Consommer de la viande, du poisson ou un équivalent de protéines tous les deux jours
- S'offrir une semaine de vacances hors du domicile
- Posséder une voiture personnelle
- Posséder un lave-linge
- Posséder un téléviseur couleur
- Posséder un téléphone

D'après cet indicateur, 4,9% de la population souffraient de privation matérielle grave en 2018.

« Je tiens avant tout à payer mon loyer, les autres factures de téléphone, d'énergie, mes assurances soins de santé... Ensuite je vois ce qu'il reste pour l'alimentation. Quant à des extras, ce n'est pas la peine d'y penser. » (Etienne)



► **Le dernier critère concerne les personnes qui n'ont pas ou peu de possibilités de travailler.**

Cet indicateur se base sur la situation des personnes dans un ménage au sein duquel aucun des membres ne travaille (ou dans lequel les membres ne travaillent que très peu). Une personne en très faible intensité de travail est une personne âgée entre 0 et 59 ans vivant dans un ménage dans lesquels les adultes (étudiants exclus) ont travaillé moins d'un cinquième de leur temps pendant l'année prise en compte.

12,16% de la population vivraient en 2018 dans un ménage à très faible intensité de travail.

« Mon mari et moi-même sommes tous les deux sur la mutuelle : lui pour des problèmes cardiaques et moi pour un burn out. Je suis infirmière et en plus des problèmes financiers à la maison, la pression au travail était trop lourde. Par deux fois, j'ai essayé de reprendre le travail pour augmenter les rentrées financières mais je n'y arrive pas. Mon mari sera quant à lui bientôt mis à la pension anticipée vu ses problèmes de santé, ce qui ne va pas améliorer notre situation financière. » (Nouza)

On résume ?

Les personnes confrontées à au moins un des trois critères décrits ci-dessus sont considérées comme à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. **Selon ce triple indicateur, une personne sur cinq (19,8% de la population), court un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.**

En 2010, un programme appelé Stratégie 2020 a été adopté par les États membres de l'Union européenne. Il visait notamment la réduction du nombre de personnes pauvres en Europe. En 2020, ce chiffre n'a quasiment pas évolué. Il a même augmenté en Belgique depuis la mise en place de ce suivi systématique.

<https://ec.europa.eu/eurostat/fr/news/themes-in-the-spotlight/poverty-day-2019>

La crise financière de 2008 a-t-elle déstabilisé la santé financière des ménages de la classe moyenne et des classes moins favorisées ?

Avec le Covid, de nombreux ménages se sont retrouvés avec des difficultés économiques sévères.

Que pensez-vous de ce constat souvent énoncé :

« Les riches sont toujours plus riches, les pauvres toujours plus pauvres » ?

L'État est-il là pour rétablir un certain équilibre ?

Le crédit et ses pièges

Souscrire un ou plusieurs crédits en vue de l'achat, de la construction ou de la rénovation d'un logement, ainsi que pour acquérir des biens de consommation d'ordres divers, peut déséquilibrer le budget.

Depuis le milieu du XX^e siècle, le crédit à la consommation est devenu un secteur d'activités florissant. Dans nos sociétés, il est présenté comme LE moyen d'acquérir des biens de consommation en étalant les paiements. Il a permis de voir se développer la vente de toute une série de biens de consommation, tels que des voitures, de l'électroménager, du matériel informatique ou de téléphonie, des meubles...

En Belgique, 2/3 des Belges en âge d'emprunter ont au moins un crédit à leur actif. En 2019, 5,3 millions de Belges ont souscrit 7,6 millions de contrats de crédit à la consommation pour un montant total de 52 milliards d'euros. De plus, 3 millions de Belges remboursent les traites d'un crédit hypothécaire (3,2 millions de contrats pour un total de 330 milliards d'euros). Certains cumulent les deux types de prêts. En fait, le taux d'endettement des Belges a sensiblement augmenté (de 40% du PIB en 2000 à 60% du PIB en 2019) et dépasse aujourd'hui la moyenne européenne.

Faut-il forcément vivre à crédit ?

Pour quels objectifs est-ce judicieux, selon vous, de recourir à l'emprunt ?

Certains préconisent d'épargner avant d'acheter, est-ce possible selon vous ?

En défaut de paiement

Étant donné l'importance des dettes accumulées, certains n'arrivent pas à rembourser les crédits qu'ils ont souscrits. On parle de **surendettement** lorsque les personnes éprouvent de graves difficultés financières et ne peuvent plus, avec leurs revenus, faire face à toutes leurs dettes et ce, de manière durable.

« J'ai été moi-même surendettée par le passé, mais déjà ma mère, à la suite du décès de son mari, avait été confrontée à des dettes insurmontables. J'ai toujours connu la privation en raison des dettes à rembourser, la venue de huissiers, les crédits impayés. » (Nat)

En Belgique, on considère que les problèmes de remboursement des crédits restent limités avec un des taux d'impayés le plus faible d'Europe (6% pour les crédits à la consommation et 1% pour les crédits hypothécaires). Mais cette situation concerne tout de même quelque 330.000 Belges qui sont fichés auprès de la Centrale des crédits des particuliers pour des défauts de paiement d'un crédit pendant plus de trois mois consécutifs. Par ailleurs, 85.000 personnes sont en règlement

collectif de dettes, soit une procédure judiciaire devant le tribunal du travail dont l'objectif est de trouver des accords avec les créanciers pour étaler le paiement des dettes, voire en supprimer certaines (un peu comme dans une faillite commerciale) (*voir page 24 pour plus d'explications*).

« On avait des difficultés à payer les factures et déjà on avait plusieurs crédits. J'en ai redemandé un supplémentaire et la banque ne m'a pas arrêté. Au contraire, elle m'a proposé de regrouper tous mes prêts et de me donner une rallonge, ce qui a encore augmenté les remboursements. C'est vraiment la goutte qui a fait déborder le vase. » (Nouza)

Le fait d'être fiché comme ne pouvant plus rembourser un prêt empêche normalement les banques d'en encore octroyer de nouveaux prêts. Mais le mal est parfois fait bien avant, avec une accumulation successive de crédits jusqu'à ce que les remboursements deviennent impossibles pour la personne qui a emprunté. Pourtant les organismes financiers ont l'obligation de conseiller le candidat emprunteur sur le prêt le plus indiqué et doivent également analyser le budget de la personne pour être sûr que le crédit octroyé pourra bien être remboursé et ne grèvera pas trop lourdement le budget du ménage.

« Je reçois très souvent des offres de crédit de Cofidis pour des tas de choses à acheter. Or je ne peux me permettre le moindre écart. C'est une tentation et si j'y succombais, je ne suis pas sûr que les banques refuseraient de me prêter. » (Étienne)

Est-il facile de souscrire un emprunt dans des magasins ?

Les banques sont-elles suffisamment vigilantes lorsqu'elles octroient des crédits ?

Les banques et autres organismes de prêt ne devraient-ils pas être plus strictement contrôlés et se tenir à une éthique pour éviter à leurs clients de se surendetter ?

C'est la vie qui veut ça...

Bien souvent, on imagine les personnes surendettées comme dispendieuses, achetant à tort et à travers, sans prêter attention à leur budget et peu soucieuses de remplir leurs engagements financiers : ce qu'elles ne peuvent acheter en espèces, elles l'obtiendraient à crédit. Pourtant ceux et celles qui se comportent de la sorte ne sont qu'une minorité parmi les personnes en difficultés

financières. Les travailleurs sociaux qui cherchent des solutions à leur situation en attestent : **la majorité des personnes surendettées ne vivent pas au-dessus de leurs moyens, elles ne seraient que 20% dans cette situation.**

La principale cause de surendettement est à chercher dans les accidents de la vie. Car personne n'est à l'abri d'une mauvaise passe : la perte de son emploi, un accident ou une maladie, une séparation et le budget qui était à l'équilibre jusqu'ici ne l'est plus du tout. Ce que l'on pouvait payer jusqu'ici ne l'est plus après cet accroc de l'existence. Et c'est là que peuvent débuter les ennuis, si on ne réagit pas vite pour éviter le dérapage.

Peut-on se prémunir des aléas de la vie ?

Les assurances peuvent-elles nous couvrir de tous les risques de l'existence ?



Comment s'en sortir ?

Généralement, ce n'est pas un seul événement qui entraîne les difficultés financières et la spirale du surendettement, mais bien une situation qui se dégrade petit à petit avec une accumulation graduelle de dettes auxquelles on n'arrive plus à faire face. Le sentiment de perdre pied est progressif.

Nos systèmes de sécurité sociale peuvent amortir les chocs en cas de maladie ou de perte d'un emploi. On l'a vu, avec la crise du Covid, la protection sociale a joué ce rôle avec le chômage temporaire ou les primes et autres aides pour les indépendants.

Mais si la situation perdure, l'équilibre financier est rompu. En cas de séparation ou de divorce, là encore, les dégâts financiers peuvent être importants : être seul-e pour faire face aux dépenses de la vie courante, plutôt qu'à deux, peut très vite s'avérer une impasse pour des personnes à petits revenus. C'est le cas des familles monoparentales, essentiellement des femmes avec enfants.

Si l'on avait un petit bas de laine, on tente de faire face. Certains pensent qu'en empruntant plus, ils arriveront à combler le trou financier déjà présent. Mais généralement, ils ne font que l'aggraver. D'autres se tournent vers un proche et demandent de l'aide. Cela tient quelques semaines, quelques mois et si la situation n'a pas changé, si la quadrature du cercle est toujours défavorable, la dégringolade s'accroît.

Pour les personnes déjà en difficultés et qui vivent avec des allocations de remplacement (revenu d'intégration, allocations de chômage ou de mutuelle) ou avec une toute petite pension, comme c'est le cas d'un pourcentage non négligeable de personnes âgées, une facture de soins de santé trop élevée, des frais de médicaments importants, une voiture ou un appareil électroménager (indispensable comme une machine à laver ou un frigo) qui tombe en panne et voilà que le fragile équilibre se rompt.

Malgré des sacrifices bien souvent réalisés sur les dépenses d'alimentation, de vêtements, de soins de santé préventifs comme les soins dentaires ou optiques, on n'arrive plus à nouer les deux bouts. Des factures plus importantes sont laissées de côté, comme celles relatives au loyer, à l'énergie ou à l'eau, avec le risque d'expulsion ou de coupures qui s'ensuit.

« Après un licenciement à la suite de problèmes d'alcoolisme, je me suis retrouvé sans rien. J'avais en tout et pour tout 26 euros sur mon compte et puis j'ai été hospitalisé et on m'a demandé de payer cash une facture très lourde de 700 euros. » (Etienne)

Chacun peut-il se retrouver face à des difficultés financières qui pourraient devenir insurmontables ?
Comment réagir à cette situation ?

Les personnes surendettées sont-elles forcément responsables de cette situation ?

La honte et la culpabilité qui empêchent de bouger

Les problèmes d'argent, bien souvent on les tait, on n'en parle pas. Il y a une forme de tabou tant pour celui qui vit les difficultés financières que dans l'entourage qui n'a pas forcément envie d'être confronté à cette réalité. Parce que, finalement, ça peut arriver à tout un chacun, on préfère penser que cela n'arrive qu'aux autres.

Plusieurs sentiments peuvent se succéder quand on éprouve des difficultés financières qui ne sont pas passagères : le déni (« ça va aller »), le sentiment de culpabilité (« c'est de ma faute, j'ai fait les mauvais choix »), la honte (« qu'est-ce que les autres vont penser de moi ? »), la perte d'estime de soi, de confiance en soi (« Je suis un bon à rien, je rate tout ce que j'entreprends »).

Dans certains cas, les difficultés d'argent peuvent être liées à des problèmes psychologiques, qui nécessitent une aide spécifique si ces problèmes sont récurrents.

Mais bien souvent, ils sont dus à des accidents de la vie ou à un manque de ressources. Le problème, c'est que la société privilégie le paraître, l'avoir. La reconnaissance sociale passe par l'accumulation de biens matériels. Si on ne peut pas suivre, on n'est plus dans le coup, on se sent inférieur.

« Je n'ai parlé à personne de nos difficultés financières, ni à la famille, ni aux amis, ni aux enfants. J'étais trop honteuse : ce n'est pas ma vision de la vie de ne pas payer ce que je dois. On fait des études, on travaille, on est responsables et puis on n'y arrive plus. Je ne voulais pas voir de la pitié ou un jugement dans le regard des autres, j'ai préféré me taire. Et puis les parents au pays avaient besoin de nous, de notre aide financière, étant malades : il aurait été inconcevable que l'on dise qu'on ne pouvait pas aider. » (Nouza)

« Moi, ma famille est au courant et elle me fuit, elle me juge. Je pense aussi à cette personne surendettée qui était amie avec sa voisine de palier. Alors qu'elle l'invitait à des dîners, elle a préféré ne plus l'inviter, une fois qu'elle a su pour ses problèmes financiers. » (Nat)

L'idée ? Prendre les devants

Avec les courriers, les lettres de rappel, les sommations qui s'accumulent, les avertissements de sociétés de recouvrement ou les menaces de huissiers, la pression monte, le stress aussi. On se replie sur

soi. On a tendance à faire l'autruche, à mettre la tête dans le sable, en espérant se faire oublier. Mais c'est illusoire. Et c'est la dernière chose à faire...

Les frais de rappel, les intérêts des crédits impayés, les pénalités vont gonfler les montants déjà dus. **Il est donc indispensable de sortir de sa torpeur et vaincre cette honte souvent présente lorsqu'il s'agit d'argent pour aller expliquer la situation et demander de l'aide.**

Ne pas réagir aux différents courriers expose au risque d'être confronté à une société de recouvrement mandatée par le créancier pour récupérer son argent. Celui-ci peut également faire appel à un huissier de justice qui pourrait, à la suite d'une série de démarches définies par la loi, procéder à des saisies pour tenter de récupérer les sommes dues. Bien souvent, il s'agit de saisies-pression qui ont pour objectif de forcer le débiteur à payer une avance, même si c'est au détriment des dépenses de première nécessité comme l'alimentation, l'énergie ou l'eau. Un créancier peut également demander une saisie sur salaire à l'employeur.

Le bon réflexe est de se mettre en relation avec le ou les créanciers auprès desquels des dettes existent afin de limiter les dégâts et tenter de négocier des délais de paiement au plus vite. Parallèlement, essayer aussi de faire ses comptes, d'établir un budget avec toutes les rentrées d'argent du ménage et toutes les dépenses, en faisant la part des choses entre les dépenses indispensables et celles moins urgentes permet aussi de voir comment on pourrait dégager certains montants pour payer les dettes échues.

« J'étais terrorisée par les huissiers qui viennent chez vous, font l'inventaire de vos biens et vous menacent de les vendre. Ils demandent 250 euros pour empêcher la vente. Pendant deux ans, je ne suis plus sortie de chez moi parce que j'avais peur qu'ils déboulent : il n'y a que le soir et le WE où je me sentais en sécurité. C'est une tension permanente, une forme de prison. » (Nouza)

« Quand j'étais petite, j'ai connu ce stress des huissiers, la peur des saisies. Mon père adoptif est décédé de manière inopinée quand j'avais trois ans. Il gérait une grosse librairie et ma mère n'était au courant de rien. Elle a été dépassée. Si elle avait pu être aidée, par exemple avec la procédure en règlement collectif de dettes, cela ne se serait pas passé de la même manière. » (Nat)

Faut-il être honteux de ne plus pouvoir remplir ses obligations financières ?

Comment appréhendez-vous l'affirmation selon laquelle avoir des dettes peut arriver à tout le monde ?

Si vous aviez des difficultés financières, en parleriez-vous à votre entourage ?

Une solution : la médiation amiable

Il existe en Wallonie et à Bruxelles des services de médiation de dettes : des travailleurs sociaux spécialisés y aident à trouver des solutions aux problèmes financiers. Ces services sont organisés par les Centres publics d'action sociale et par le milieu associatif. N'importe qui peut aller frapper à leur porte et c'est gratuit.

Le médiateur de dettes a pour mission d'aider la personne à voir clair dans son budget et à convenir avec les créanciers des aménagements de paiement pour permettre à la personne de remplir ses obligations financières, de manière adaptée. Il s'agit d'une médiation dite amiable. Pour ce faire, il analyse le budget, les rentrées, les dépenses incontournables et celles qui pourraient être réduites et le montant qui pourra être dégagé pour payer les dettes. Un plan de paiement préalablement discuté avec la personne surendettée sera ensuite proposé aux créanciers.

Généralement, un contrat est signé entre la personne qui a besoin d'aide et le/la médiateur.trice de dettes. Il fixe les obligations de chacun : notamment, du côté de la personne, la transparence et la collaboration ; du côté du médiateur de dettes, le respect du secret professionnel, le respect de la loi et un rôle d'assistance. Même si le médiateur de dettes intervient à la demande de celui qui est en difficulté de paiement, il reste un intermédiaire entre ce dernier et les créanciers et remplit son rôle avec impartialité et équité.

« Ce n'est pas du tout évident de parler de ses problèmes d'argent avec un inconnu, de s'en remettre à lui pour tenter de trouver une solution, de lui donner la mainmise sur son budget. Mais quand on ne s'en sort plus seul, il faut en passer par là. » (Nouza)

« Ce qui est difficile, c'est qu'il y a des jugements de valeur : je me rappelle avoir discuté avec ma médiatrice de dettes et convenu avec elle que nous n'allions pas mettre trop en avant dans le budget les dépenses liées aux quatre animaux que j'ai chez moi. Le risque était de voir les créanciers trouver ce poste trop important et qu'ils demandent que je m'en débarrasse. Or, pour moi, cela aurait été ce qui aurait pu m'arriver de pire. » (Nat)

Quelles sont les dépenses auxquelles vous seriez prêts
à renoncer si vous aviez des dettes à rembourser ?
Qui juge ce qui est indispensable et ce qui est superflu ?

Une autre piste : le règlement collectif de dettes

À côté de la médiation de dettes amiable, il existe aussi une procédure en justice qui met en œuvre une médiation de dettes judiciaire : le règlement collectif de dettes (RCD).

Cette procédure en justice se déroule devant le tribunal du travail. Elle repose sur deux piliers : le fait de permettre à la personne ou au ménage surendetté de pouvoir vivre une vie conforme à la dignité humaine et l'organisation d'un remboursement total ou partiel des dettes existant au moment de l'admission à cette procédure, selon un plan de paiement échelonné. Il peut s'étaler jusqu'à sept ans au maximum.

Le juge du travail gère cette procédure et désigne un médiateur judiciaire (avocat ou travailleur social) pour faire le point sur la situation de la personne surendettée, analyser son budget, ses besoins et proposer un plan de paiement en fonction des possibilités. Si ce plan s'avère irréaliste ou si les créanciers s'y opposent, le juge reprend alors la main et impose un plan judiciaire, le cas échéant avec des remises de certaines dettes. Dans certains cas très problématiques, il pourra envisager une remise totale de dettes, mais cela n'est pas si fréquent.

Cette procédure permet en tout cas à la personne surendettée de souffler car, une fois acceptée dans la procédure, elle ne pourra plus être inquiétée par des huissiers ou des sociétés de recouvrement. Cependant, elle devra se plier au plan établi, ne plus faire de nouvelles dettes et répondre à certaines demandes du juge comme le fait de suivre une formation, chercher un emploi, suivre une thérapie en cas de problèmes psychologiques ou d'addiction...

« Pour moi, le RCD a été quelque part une libération car j'ai pu à nouveau dormir la nuit, moins m'angoisser par rapport aux huissiers, aux dettes au-dessus de ma tête. Ma situation était gérée par le médiateur judiciaire et après la procédure, j'étais à nouveau maître de mon budget, mais en ayant appris un certain nombre de choses sur la manière de gérer, comme les ordres permanents pour payer les assurances annuelles ou constituer une petite épargne. » (Nat)

« Ce n'est pas facile de remettre les clefs de son budget et de voir son salaire versé au médiateur alors qu'on a quarante ans. Il faut accepter le cadre de la procédure et le fait d'être sous tutelle », (Nouza)

Trouvez-vous normal
de ne pas rembourser toutes ses dettes ?

La faillite existe pour les commerçants,
pourquoi pas pour les particuliers ?

Changer de perspectives, mais sans obligation

Pour tenter de résoudre ses problèmes financiers, outre les services de médiation de dettes et la procédure en règlement collectif de dettes, il est également nécessaire d'être soutenu, accompagné, de se sentir épaulé.

Dans certains cas, le médiateur de dettes pourra proposer une guidance budgétaire, pour apprendre à mieux gérer ses dépenses. Il peut aussi suggérer une gestion budgétaire : dans ce cas, le médiateur de dettes s'occupera du paiement des factures, le temps pour la personne surendettée de reprendre pied. Mais lorsqu'elle est imposée, cette gestion budgétaire peut être vécue comme une confiscation de son autonomie. Normalement, elle est limitée dans le temps, pour permettre à la personne de retrouver les rênes de son budget.

En Wallonie, les services de médiation de dettes ont développé un autre type d'aide : les GAPS ou groupes d'appui de prévention du surendettement. Ils proposent des animations pédagogiques régulières sur la gestion budgétaire, le surendettement, ainsi que des thèmes ayant une incidence sur le budget et la consommation en général. L'idée est de permettre de se réunir de manière conviviale et non stigmatisante autour de ces thématiques en compagnie d'experts et de travailleurs sociaux impliqués dans la médiation de dettes.

Le fait de pouvoir partager son expérience, son vécu avec d'autres personnes qui ont traversé ou qui traversent encore les mêmes difficultés est également une aide précieuse, afin de se sentir moins seul face aux problèmes, de partager des solutions et aussi de pouvoir témoigner qu'il y a moyen de s'en sortir. Des groupes de soutien sont organisés en Région bruxelloise, par le réseau Trapes qui regroupe des professionnels de terrain et des témoins du vécu autour de la prévention. Au sein des groupes de soutien, la parole est libre, chacun s'investit dans la mesure de ses possibilités, on s'entraide, on s'écoute.

« Au groupe de soutien, il y a toujours du café et des biscuits et une oreille attentive. C'est bon de pouvoir parler et ne pas se sentir jugée. » (Nat)

« Aujourd'hui, j'ai un peu plus de 40 ans. Je suis sur la mutuelle, mais j'aimerais pouvoir reprendre une activité professionnelle. J'ai envie de me rendre utile, mais j'ai peur de ne plus être protégé si je n'y arrive pas. » (Etienne)

Une société qui stigmatise et pousse à s'endetter ?

Le surendettement questionne notre rapport à la consommation, à l'argent. En effet, comment résister à toutes les propositions offertes par la société de consommation et la publicité qui les accompagne ? Ne pas posséder ou pas assez, n'est-ce pas socialement stigmatisant ?

Le mouvement de simplicité volontaire prône un détachement par rapport à l'hyperconsommation, mais n'est-ce pas d'une certaine manière déplacé, voire injurieux de proposer ce type de programme à des personnes qui font face aux difficultés financières et ne peuvent même pas assumer la charge financière de certains biens essentiels ?

La crise sanitaire que nous connaissons risque d'aggraver encore plus la situation des (plus) fragiles sans qu'ils puissent exercer une quelconque maîtrise sur leur situation matérielle. Les gens en difficulté, cela a été dit, ne sont pas de « petites gens » qui ne savent pas gérer leur budget...

► Quelques références en matière de chiffres

Privation matérielle sévère

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/la-privation-materielle>

EU SILC 2018

<https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/les-familles-monoparentales-les-chomeurs-et-les-locataires-sont-les-plus-vulnerables-la>

Grandes enquêtes Solidaris – Sud Presse, novembre 2019, volet #6 Travailleurs pauvres, novembre 2019

https://www.institut-solidaris.be/wp-content/uploads/2019/12/Travailleurs-pauvres_VMW-compressé.pdf

Rapport statistiques 2019 – Centrale des crédits aux particuliers, Banque nationale de Belgique, Janvier 2019 https://www.nbb.be/doc/cr/ccp/publications/bro_ckpstat2019f_23012020.pdf

► Quelques sites d'informations spécifiques

Portail sur le surendettement, Portail Wallonie.be :

<http://socialsante.wallonie.be/surendettement/citoyen/>

Site pour aider à gérer son budget : www.checkyourbudget.be

Site pour mieux comprendre les mécanismes du crédit : <https://lafacecacheeducredit.be>

Site Portail Wikifin pour les questions d'argent : <https://wikifin.be>

► Quelques sites pour trouver des adresses et du soutien

Site du Centre d'appui aux services de médiation de dettes bruxellois : www.mediationdedettes.be

Site du Gils (centre de référence en médiation de dettes pour la province de Liège) : www.cdr-gils.be

Site de Medenam (centre de référence en médiation de dettes pour la province de Namur) : www.medenam.be

Site du Creno (Centre de référence en médiation de dettes pour la province du Hainaut) : www.creno.be

Site du GAS (Centre de référence en médiation de dettes pour la province de Luxembourg) : www.gaslux.be

Site du Réseau Trapes (Tous en réseau pour prévenir et expérimenter le surendettement) : www.trapes.be

N'attendez pas, si vous voyez
que vous n'arrivez plus à
boucler les fins de mois, ...

... que vos dettes
s'accumulent et que
l'angoisse monte, ...

... n'hésitez plus ! Faites comme
nous, demandez de l'aide !



Un certain nombre de citoyens belges éprouvent des difficultés
à boucler leurs fins de mois
et la crise du Covid n'a évidemment rien arrangé.

En cause : des revenus trop faibles, des dettes impayées, trop de crédits accumulés,
un accident de la vie tel qu'une maladie, une séparation, un décès...

Bien souvent, quand les dettes s'accumulent, la honte empêche les personnes en difficulté
d'en parler car l'argent reste un sujet tabou.

Pourtant, plus vite on demandera de l'aide, plus vite on pourra se sortir des difficultés
en évitant que la situation n'empire.

Cette aide, on la trouve dans les services de médiation de dettes
qui sont là pour dégager des solutions.

Il existe également une procédure judiciaire pour les cas de surendettement important.

Ne pas rester seul face à ces difficultés, pouvoir en parler,
ne pas se sentir coupable car cela peut arriver à tout le monde.



Cet outil pédagogique s'adresse à tous les publics. Il est téléchargeable sur le site www.questionsante.be
Edition 2020